



Saint-Georges-de-Clarenceville

Séance extraordinaire - 18 décembre 2018

ADOPTION du budget municipal 2019 et du plan triennal d'immobilisation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de St-Georges de Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, ce **18^e jour du mois de décembre 2018**, à 20h00 sous la présidence du maire, madame Renée Rouleau

Sont présents :

Siege no 1. M. Gerald Grenon

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 2. M. Serge Beaudoin

Siege no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Mme Marie-Eve Brin à titre de greffière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal 2019 et du plan triennal d'immobilisations
5. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2019 et le plan triennal d'immobilisations
6. Levée de la session.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire, Renée Rouleau ouvre la séance à **20 :15** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à l'auditoire

2018-12

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame le maire, Renée Rouleau constate que le quorum est atteint.

2018-12-263

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Chad Whittaker et secondé par M. Serge Beaudoin que l'ordre du jour soit adopté tel que lu;

Adoption unanime

2018-12-264 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018 - 623 ÉTABLISSANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019 ET FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TARIFS POUR LE PROCHAIN EXERCICE FINANCIER

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Georges-de-Clarenceville est une corporation régie par les dispositions du Code municipal de la province de Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 263 4° de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en cinq versements; dont le premier sera exigé le 19 mars 2019, le second le 21 mai 2019, le troisième le 23 juillet 2019, le quatrième le 24 septembre 2019 et le dernier le 19 novembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité ont pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'UN avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance du 6 novembre 2018

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. David Adams et appuyé par M. Chad Whittaker que le conseil municipal adopte unanimement le règlement 2018- 623 et conséquemment le conseil stipule que le règlement stipule ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil adopte le budget suivant pour l'exercice financier de l'année 2019

ARTICLE 2

2.1 Les charges :

Administration générale	658 926. \$
Sécurité publique	417 497. \$
Transport	526 648. \$
Hygiène du milieu	625 866. \$
Santé et bien-être	3 140. \$
Aménagement, urbanisme et développement	111 244. \$
Loisirs et culture	172 054. \$
Frais de financement	4 438. \$
Remboursement service de dette	7 600. \$
<i>Total des charges</i> _____	2 527 413. \$

2.2 Les revenus

Taxes foncières	1 493 184. \$
Autres taxes	386 934. \$
Services rendus	56 950. \$
Revenus de transferts	146 513. \$
Tenant lieu de taxe (gouvernements)	12 425. \$
Imposition de droits	46 750. \$
Amendes et pénalités	4 000. \$
Intérêts	12 110. \$
Affectation amortissements	358 455\$
Autres	10 559. \$
<i>Total des revenus</i> _____	2 527 413. \$

ARTICLE 3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

	2019	2020	2021
Service administratif			
Actualisation du système informatique	7 000\$		
Restauration hôtel de ville Aménagement stationnement	20 000\$	40 000\$	
Services des travaux publics			
Acquisition d'un camion quatre saisons	240 000\$		
Acquisition Rétrocaveuse		100 00\$	
Acquisition d'un rouleau compacteur		8 000\$	
Abri abrasif	135 000\$		
Projet Lakeshore/Beech	653 000\$		
Projet 5 chemins	1 360 000\$		
Projet Wolferidge	285 000\$		
Service Aqueduc et égout			
Projet Village	1 400 000\$	5 000 000\$	5 000 000\$
Service incendie			
Camion de transport	60 000\$		
Nouvelle caserne		44 000\$	3 500 000\$
Loisirs, culture et communautaire			
Chalet des loisirs	60 000\$		200 000\$
100 rue Principale	8 000\$		
Projet Parc Bergevin	30 000\$	133 450\$	49 529\$
Projet parc des loisirs	30 000\$	80 310\$	125 000\$
Sécurité civile			
Panneau numérique multi usage (communication)		80 000\$	
TOTAL	4 228 000\$	5 465 760\$	8 694 529\$

----- Financement 2019 -----

Programmes gouvernementaux		
Primeau 1 +2	700 000\$	= 700 000\$
MTQ (PIRRL + AIIRL)	680 000\$ + 489 750\$	= 1 169 750\$
MESL	25 000\$	= 25 000\$
MAMOH (Récim)	135 000\$	= 135 000\$
Règlements d'emprunts		= 1 906 250\$
Surplus		= 292 000\$

Utilisation du surplus : actualisation de l'informatique + projet Wolfridge = 292 000\$

Avis de motion donné le : 6 novembre 2018
Dépôt pour adoption le : 18 décembre 2018
Avis de promulgation : le 21 décembre 2018
Entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 2019

2018- 12- 5 – PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-265 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Chad Whittaker que la séance soit levée à 20 :30.

Mme Renée Rouleau
Mairesse
St-Georges-de-Clarenceville

Mme Marie-Eve Brin
Directrice générale & greffière
St-Georges-de-Clarenceville